

CONTRE L'INTRODUCTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN CENTRE-VAL DE LOIRE



Charte d'engagement des collectivités

La présente charte sert d'engagement, dans le cadre du Groupe de travail espèces exotiques envahissantes en région Centre-Val de Loire (GTEEE), à toute collectivité souhaitant participer à la lutte contre ces espèces. Elle apportera ainsi une première réponse à la problématique d'introduction de ces plantes sur le territoire régional. La non introduction s'applique sur l'ensemble des espaces communaux.



ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité signataire s'engage à :

- ne pas planter, en régie, ces espèces (voir liste en annexe) sur son territoire ;
- mentionner dans les cahiers des charges des travaux paysagers la non introduction de ces plantes sur son territoire.

RECOMMANDATIONS

Dans le cadre du groupe de travail, il est par ailleurs fortement encouragé de :

- faire remonter au Conservatoire botanique national du Bassin parisien les données d'espèces invasives sur son territoire en milieu naturel, via le bordereau espèces invasives (BEI, voir en annexes) ;
- gérer les espèces invasives à l'aide de méthodes alternatives aux produits chimiques ;
- contrôler ou confiner les espèces invasives dans les zones à enjeux ;
- sensibiliser les habitants à ne pas planter ces espèces dans leur jardin.



ENGAGEMENTS DES ANIMATEURS DU GROUPE DE TRAVAIL

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien coordonnent le Groupe de travail espèces exotiques envahissantes en région Centre-Val de Loire. À ce titre, ils accompagnent la collectivité signataire de cette charte et s'engagent à :

- apporter des conseils de gestion des espèces invasives implantées sur le territoire de la collectivité, en particulier dans les milieux naturels ;
- proposer à la collectivité la participation aux formations à la reconnaissance et à la gestion des espèces invasives ;
- communiquer vers le grand public sur cette thématique (rédaction d'articles, animation lors de balades nature, prêt d'expositions...) ;
- faire connaître cette charte, ainsi que les collectivités signataires ;
- valoriser la démarche de la collectivité signataire auprès des autres collectivités.

La présente charte prend cours jusqu'à sa résiliation par l'une des deux parties.

Pour le Groupe de travail
espèces exotiques envahissantes,
le représentant du Cen
Centre-Val de Loire

Monsieur le Maire ou
Monsieur le Président de
l'intercommunalité
(dater et signer)

Les « plantes invasives » sont des plantes exotiques, introduites volontairement ou non, qui prolifèrent dans un espace naturel au **détriment de la biodiversité locale** qu'elles peuvent complètement éliminer.

Considérées comme l'une **des principales causes d'érosion de la biodiversité au niveau mondial**, elles peuvent également avoir des conséquences néfastes sur la **santé publique, l'économie...**



Cette charte a été réalisée dans le cadre du Groupe de travail espèces exotiques envahissantes co-piloté par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

Un projet soutenu par :



Cofinancé par
l'Union européenne



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Pour en savoir plus : <https://gteee.cen-centrevaldeloire.org>